



Voter le P PPT ou le DPEC avant ?

Par Colline30

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement dans une petite copropriété : 1 immeuble, appartements sur 2 étages, commerces au rez-de-chaussée. Nous devons voter pour l'élaboration d'un Projet de Plan Pluriannuel de Travaux. Ou à défaut si nous ne l'acceptons pas, voter pour un Diagnostic de Performance Energétique Collectif. Les deux sont à présent obligatoires pour nous me semble-t-il.

Ma question est la suivante : avant de faire un PPPT ne faut-il pas logiquement faire le diagnostic DPEC ? ceci afin que le cabinet qui ensuite réalisera le Projet PPT ait des éléments sur lesquels s'appuyer pour lister les travaux à faire, et ce de manière pertinente. Beaucoup d'argent va être en jeu dans les années à venir. Faire les choses dans l'ordre me paraît important. Merci pour vos conseils.

Par Isabeau75

Bonjour,

Nous avons fait un DTG dans notre copro (alors que le DTG n'est pas obligatoire). Ce DTG est peu utile et les propositions de travaux sont parfois fantaisistes et totalement inutiles. Tout ça pour dire que faire le DPE ou le PPT avant l'un ou l'autre ne va pas changer grand chose. Le DPE donnera de manière approximative des travaux à réaliser, avec la encore un cout estimatif. Vous pouvez plutôt faire appel à un architecte, choisi par le conseil syndical, il pourra vous aider pour donner son avis sur votre copro et proposer un PPT. Seul un professionnel peut établir un PPT.

Par JANO

Bonjour,

Dans un premier je ne peux vous conseiller que de regarder le document la loi Climat et Résilience du 21 août 2022.

Lancer un PPPT sans connaître réellement l'état de la copro est hasardeux.

Il faut de mon point de vue réaliser préalablement un DTG,

Le diagnostic technique global intègre de droit un diagnostic de performance énergétique, impliquant qu'il ne faille pas réaliser ce diagnostic en plus

Ce DTG a un coût mais doit permettre de présenter en AG une situation plus ou moins réelle de la copro

Bonne lecture